



Procès-verbal de la 3^e assemblée régulière 2011-2012 des membres du Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais tenue, le lundi 29 août 2011, à 10 h 00 à la salle municipale de la municipalité de Bristol au 32, chemin Aylmer, Bristol (Qc).

PRÉSENCES

Madame Paulette Lalande, présidente et préfet de la MRC de Papineau
Madame Mireille Apollon, conseillère municipale de la ville de Gatineau
Monsieur Maurice Boivin, maire de la ville de Thurso
Monsieur Michel Allard, représentant du Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais,
Monsieur Robert Bussière, préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
Monsieur Robert Coulombe, maire de la ville de Maniwaki
Monsieur Raymond Durocher, maire de la municipalité de Fort-Coulonge
Madame Claudette Gatien, administratrice de l'Université du Québec en Outaouais et représentante du secteur Éducation supérieure, recherche et science
Monsieur Robert Goulet, maire de la municipalité de l'Ange-Gardien
Madame Caryl Green, maire de la municipalité de Chelsea
Monsieur Melvin Jomphe, directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais
Madame Denise Laferrière, vice-présidente et conseillère municipale de la ville de Gatineau
Monsieur Michael McCrank, préfet de la MRC de Pontiac
Monsieur Guy Morissette, président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, représentant du secteur Développement social et santé
Madame Diane Nault, présidente de la commission scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais et représentante du secteur Éducation primaire et secondaire
Monsieur Pierre Rondeau, trésorier et préfet de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau représentant du secteur Développement économique et emploi
Madame Isabelle Sabourin, représentante du secteur Citoyennes, citoyens
Madame Lise Waters, présidente de Loisir Sport Outaouais, représentante du secteur Culture, loisir, sport
Monsieur William Robertson, Société civile «Protection de l'environnement, Aménagement du territoire et Transport»

ABSENCES

Monsieur Joseph De Sylva, conseiller municipal de la ville de Gatineau
Monsieur Steve Harris, maire de la municipalité de Cantley
Monsieur Edward J. Mc Cann, maire de la municipalité de Pontiac
Monsieur Marc Bureau, maire de la ville de Gatineau
Monsieur Marc Carrière, député de Chapleau
Madame Maryse Gaudreault, députée de Hull
Monsieur Jean Lafrenière, maire de la municipalité de Val-des-Monts
Madame Stéphanie Vallée, députée de Gatineau
Charlotte L'écuyer, députée du Pontiac
Monsieur Yannick Gignac, directeur régional par intérim du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Normand MacMillan, député de Papineau et ministre responsable de la région

AUTRES PRÉSENCES

Madame Anne-Camille Hardy-Chartrand, Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)
Madame Blanche Roy, Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)
Madame Brigitte Barbeau, adjointe à la direction générale de la CRÉO
Madame Caroline Gagné, agente de développement de la CRRNTO de la CRÉO
Madame Chantal Belleau, agente de développement de la CRÉO
Madame Claire Gendron, directrice régionale d'Emploi Québec
Madame Frédérique Delisle, agente de développement de la CRÉO
Madame Geneviève Lalande, agente de développement de la CRÉO
Madame Hamida Melouanen, Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)
Madame Jocelyne Barrette, secrétaire-comptable de la CRÉO
Madame Karine Robillard, agente de participation citoyenne de la Table jeunesse Outaouais de la CRÉO
Madame Lyne Bouchard, de la firme Convergence
Madame Marie-France Gaumont, présentatrice Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)
Madame Mélodie Hallé, agente de programme de la Table jeunesse Outaouais de la CRÉO
Madame Nathalie Magnan, agente de développement de la CRRNTO de la CRÉO
Monsieur Alexandre Iracà, du ministère de l'Environnement
Monsieur Bertrand Rémi, MRC de Pontiac
Monsieur Charles Blais, directeur général adjoint de la CRÉO
Monsieur Christian Taillon, agent de développement de la CRRNTO de la CRÉO
Monsieur Daniel Fortin, agent de développement de la CRÉO
Monsieur Félix Bussièrès, coordonnateur de la Table jeunesse Outaouais
Monsieur Jacques Henry, directeur par intérim au ministère du Transport du Québec
Monsieur Jean-Marc Purenne, directeur général de Loisir Sport Outaouais
Monsieur Jean-Philip Ruel, Office des Personnes handicapées du Québec
Monsieur Luc Cassey, du ministère du Développement économique, Innovation et Exportation
Monsieur Luc Frève, contrôleur de gestion de la CRÉO
Monsieur Paul Turpin, observateur
Monsieur Pierre Boucher, responsable des communications et agent de développement de la CRÉO
Monsieur Pierre Labrecque, directeur de la CRRNTO de la CRÉO
Monsieur Pierre Legros, agent de développement de la CRÉO
Monsieur Pierre Ménard, directeur général du ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Monsieur Réjean Lampron, agent de développement de la CRÉO
Monsieur Richard Sévigny, agent de développement de la CRÉO

1.- OUVERTURE

Madame Paulette Lalande, présidente de la CRÉO ayant constaté le quorum, soit la présence d'au moins 12 membres, dont un représentant de la ville de Gatineau, un représentant des MRC et un représentant de la société civile, ouvre l'assemblée à 10h05. La présidente souhaite la bienvenue à Monsieur William Robertson, nouveau représentant de la société civile au poste «Protection de l'environnement, Aménagement du territoire et Transport» ainsi qu'à Monsieur Alexandre Iracà, directeur régional, par intérim, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-11-12-115

Madame Diane Nault appuyée par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'ordre du jour.

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour (décision)
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 juin 2011 (décision)
4. Rapport de la présidence :
 - a) Activités
 - b) Correspondance (information)
5. Rapport de la direction générale :
 - c) Activités (information)
 - d) Adoption de l'évolution des dépenses du mois de juin 2011 (décision)
 - e) Tableaux 2011-2012 du Fonds de développement régional (FDR), des ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés ainsi que la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et la Table jeunesse Outaouais (information)
 - f) Calendrier des appels de projets en date du 29 août 2011 (information)
 - g) Revue de presse (information)
6. Commissions régionales – rapport d'activités :
 - h) Développement social et santé, Monsieur Guy Morissette
 1. Nomination de deux nouvelles représentantes (décision)
 - i) Culture, loisir, sport, Madame Lise Waters
 1. Modification de la composition des membres (décision)
 - j) Développement économique et emploi, Monsieur Marc Bureau
 - k) Éducation, recherche et science, Madame Paulette Lalande
 1. Nomination du membre au poste « Égalité » (décision)
 - l) Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, Monsieur Maurice Boivin
 1. **Appui à l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) dans le cadre de la révision de la Politique québécoise du transport collectif par le Ministère des transports du Québec (décision)**
 - m) Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public, Monsieur Pierre Rondeau
 1. Nomination des commissaires à la CRRNTO pour la période 2011-2013 (décision)
 2. Nomination d'un représentant à la TLGIR et du territoire de la Basse-Lièvre (décision)
 3. Nomination d'un représentant à la TLGIR et du territoire de Coulonge (décision)
 4. Grille de pondération et d'évaluation des offres de service pour le projet « Caractérisation de l'état actuel du réseau stratégique d'accès au territoire public de l'Outaouais et évaluation des coûts de remise à niveau (décision)
 - n) Table jeunesse Outaouais, Madame Isabelle Sabourin
 1. Présentation de la nouvelle employée, Madame Karine Robillard (information)
 2. Dépôt des nouveaux règlements généraux (information)
 - o) Table de concertation régionale sur les véhicules hors route, Monsieur Raymond Durocher
 1. Appui à la municipalité de Plaisance concernant le sentier de motoneiges situé dans le Parc national de Plaisance (décision)
 2. Demande au MTQ pour qu'un sentier interprovincial VHR puisse être reconnu comme sentier interrégional (décision)
7. Période publique de questions
 - a) **Présentation : Étude sur les besoins des femmes élues en Outaouais et Étude sur les femmes leaders en Outaouais**
8. Plan d'action régional de lutte contre la pauvreté :
 - a) Présentation du cadre de l'Alliance régionale pour la solidarité (information) et adoption du processus du plan d'action régional de lutte contre la pauvreté (décision)
9. Entente spécifique visant l'amélioration de la persévérance scolaire en Outaouais :

- a) Entente de partenariat CRÉO–TÉO pour la coordination régionale de l'entente spécifique visant l'amélioration de la persévérance scolaire en Outaouais (décision)
- 10. **Entente MTO-CRÉO sur le transport collectif :**
 - a) Implantation de la nouvelle structure organisationnelle mixte en transport de personnes dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais (décision)
 - b) Chargé de projet pour la mise sur pied d'un site web favorisant le covoiturage en Outaouais (décision)
- 11. **Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II :**
 - a) Ententes de partenariat particuliers CRÉO-MRC pour la gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II pour l'exercice 2011-2012 (décision)
 - b) Directive d'admissibilité – Volet II 2011-2012
- 12. **PROJETS - Fonds de développement régional (FDR) :**
 - Axe culture, loisir, sport :*
 - a) Coordination en loisir et sport pour la MRC de Papineau (décision)
 - Axe éducation, science, recherche :*
 - b) Désengagement – Projet « Grandir ensemble » (décision)
 - c) Salon de la formation professionnelle et de la formation technique – édition 2011 (décision)
 - Entente spécifique en matière de mise en valeur du patrimoine bâti de l'Outaouais :
 - d) Circuit patrimonial de la ville de Maniwaki (décision)
 - e) La Filature - Publication historique (anniversaire) (décision)
 - Entente spécifique de partenariat régional en tourisme :
 - f) Centre des arts, de la culture et du patrimoine de Chelsea (décision)
 - Entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais :
 - g) Relocalisation du Centre Jean Bosco de Maniwaki (décision)
 - h) Étude de faisabilité sur le logement abordable pour les personnes âgées (décision)
- 13. **Projet CRRNTO : Désengagement financier - Analyse de rentabilité des approvisionnements (décision)**
- 14. **Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) :**
 - Actions jeunesse structurantes :*
 - a) Changement de promoteur pour AJS-09-02 – Participation citoyenne : Volet « Tables jeunes locales » / Table jeunesse Gatineau (décision)
 - b) Entente de partenariat financier entre la TJO/CRÉO et le Secrétariat à la condition féminine du MCCCCF/Volet Outiller les intervenants face à l'hypersexualisation »(décision)
- 15. **Levée de l'assemblée**

3.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 20 JUIN 2011

CA-11-12-116

Madame Denise Laferrière appuyée par
Monsieur Maurice Boivin

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

a) Activités :

La présidente fait le rapport de ses activités depuis le dernier conseil d'administration :

Après avoir souligné le fait qu'il s'agissait de la première rencontre du Conseil d'administration depuis la période des vacances et souhaiter un bon retour au travail à tous ceux et celles qui

reviennent au travail pour l'automne, la présidente informe les membres des principales activités auxquelles elle a participé, au nom de la CRÉO depuis la dernière rencontre. Elle souligne entre autres :

- Les différents suivis à la dernière rencontre du CA, ses rencontres avec la direction générale et le suivi de nombreux dossiers;
- Le lancement des travaux d'appui à l'« Alliance régionale pour le développement de l'Enseignement supérieur »;
- La participation à la 2e édition de la « Foire gourmande Outaouais – Est ontarien », avec la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais;
- La participation à la conférence de presse avec la Corporation des transports adapté et collectif De Papineau dans le cadre du lancement du transport d'appoint vers la ville de Gatineau ;
- La présidente remercie la vice-présidente, Madame Denise Laferrière, pour sa participation à la conférence de presse du « 6e appel de projets dans le cadre du Plan de développement de l'Offre touristique de l'Outaouais », avec Tourisme Outaouais nouveau Bleu Spa de Cantley.

La présidente conclut en soulignant qu'il s'agira d'une année importante pour la CRÉO et souhaite bon travail à tous et toutes.

b) **Correspondance :**

La présidente dépose la correspondance reçue et envoyée depuis le dernier conseil d'administration.

5.- **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

a) **Activités :**

Après avoir remercié la Présidente pour ses bons mots d'appui et d'encouragement, le directeur général informe les membres présents de certains mouvements de personnel à la CRÉO. Il souligne le congé de Madame Francine Lamarche qui est remplacée temporairement par madame Brigitte Barbeau au poste d'adjointe à la direction. Dans le même ordre d'idée, il partage quelques bonnes nouvelles, dont le renouvellement de contrat de monsieur Pierre Legros, les nouvelles tâches de madame Frédérique Delisle et l'embauche de madame Karine Robillard à la Table jeunesse Outaouais. Le directeur général profite de l'occasion pour remercier tous les employés pour leurs efforts constants visant l'atteinte des objectifs de la CRÉO. Par la suite, le DG fait état de certains avancements dans les dossiers de la CRÉO notamment le fait qu'une entente est en négociation avec la Table éducation pour la coordination du dossier sur la persévérance scolaire; que la ministre Marguerite Blais a confirmé l'aide et l'expansion du Programme de Carrefour d'information aux aînés; que la ministre Christine St-Pierre a informé la CRÉ de son intention de renouveler l'entente sur l'égalité avec les CRÉ et finalement, que les travaux entourant l'évaluation, par le gouvernement, du Fonds de développement régional (FDR) sont débutés. Le directeur général termine son rapport en informant les membres que la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Outaouais (CRRNTO) lancera une consultation en septembre sur les « Orientations relatives à la sélection, à la mise en place et au fonctionnement des forêts de proximité » du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

b) **Adoption de l'évolution des dépenses du mois de juin 2011 :**

CA-11-12-117

Monsieur Robert Buisnière appuyé par
Monsieur Robert Goulet

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'évolution des dépenses du mois de juin 2011

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c) Tableau 2011-2012 du Fonds de développement régional (FDR), des ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais :

La présidente dépose le tableau 2011-2012 du Fonds de développement régional (FDR), des ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais .

- d) Calendrier des appels de projets en date du 29 août 2011 :

La présidente dépose le calendrier des appels de projets en date du 29 août 2011 pour information.

- e) Revue de presse :

La présidente présente les activités de communication de la CRÉO. Elle attire l'attention sur l'éditorial concernant le décès de Monsieur William Commanda, de la Nation Algonquine Anishinabeg.

Suite à cette attention, les membres du conseil d'administration requièrent l'envoi d'une lettre offrant ses sympathies. La résolution CA-10-11-145 a été reportée dans varia.

6.- COMMISSIONS RÉGIONALES – RAPPORT D'ACTIVITÉS

- a) Développement social et santé :

1 NOMINATION DE DEUX NOUVELLES REPRÉSENTANTES À LA COMMISSION RÉGIONALE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTÉ

ATTENDU QUE les postes de représentants de la Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais (TROCAO) et de l'Association des centres de la petite enfance de l'Outaouais (ACPEO) à la commission développement social et santé sont actuellement vacants;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la TROCAO a désigné madame Mélanie Sarazin, directrice générale pour les représenter à la Commission régionale développement social et santé;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'ACPEO a désigné madame Josée St-Denis, responsable du service de soutien à la qualité pour les représenter à la Commission régionale développement social et santé;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) procède à la nomination officielle des membres des commissions régionales de la CRÉO.

CA-11-12-118

Monsieur Maurice Boivin appuyé par
Madame Claudette Gatién

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais désigne madame Mélanie Sarazin comme représentante de la Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais (TROCAO) et madame Josée St-Denis comme représentante de l'Association des centres de la petite enfance de l'Outaouais (ACPEO) à la Commission régionale développement social et santé de la CRÉO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) **Culture, loisir, sport :**

1 **Modification de la composition de la commission régionale culture, loisir, sport :**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a créé cinq commissions régionales pour le développement de l'Outaouais, dont la Commission Culture, Loisir, Sport;

ATTENDU QUE deux sièges ont été laissés vacants au cours des derniers mois à la Commission Culture, Loisir, Sport, notamment en ce qui touche une représentation en loisir et sport pour la Ville de Gatineau de même que dans la Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU QUE monsieur Yess Gacem, du Service des loisirs, sports et vie communautaire de la Ville de Gatineau et madame Jennifer Nolan, Coordonnatrice en loisir et sport dans la Vallée-de-la-Gatineau, ont participé aux travaux de la Commission depuis la vacance de ces deux sièges et ont manifesté leur intention de devenir membre permanent de la Commission Culture, Loisir, Sport de la CRÉO;

ATTENDU QUE la CRÉO doit entériner la liste officielle et la composition des membres de chaque commission régionale.

CA-11-12-119

Monsieur Robert Buissière appuyé par
Madame Diane Nault

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme au sein de la Commission régionale Culture, Loisir, Sport, monsieur Yess Gacem représentant loisir et sport pour la Ville de Gatineau et madame Jennifer Nolan représentante loisir et sport pour la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) **Développement économique et emploi :**

d) **Éducation, recherche et science :**

1 **Commission Éducation, Recherche et Science – Nomination au poste « égalité » :**

ATTENDU QUE la CRÉO doit entériner la liste officielle et la composition des membres de chaque Commission régionale;

ATTENDU QUE la CRÉO a résolu de réserver un poste « égalité » sur chacune des commissions régionales et que ces postes sont comblés en tenant compte des recommandations de l'Assemblée des groupes de femmes en intervention régionale (AGIR);

ATTENDU QUE le poste d'office « Égalité » de la Commission Éducation, Recherche et Science est laissé vacant suite au départ de madame Mélissa Bernard, qui y siégeait à titre d'agente de concertation pour le Comité d'action pour la mixité en emploi (CAMÉO);

ATTENDU QUE l'Assemblée des groupes de femmes en intervention régionale (AGIR) recommande la candidature de madame Sylvie Chénard, l'actuelle agente de concertation du Comité d'action pour la mixité en emploi de l'Outaouais (CAMÉO), en remplacement de madame Mélissa Bernard.

CA-11-12-120

Madame Diane Nault appuyée par
Madame Claudette Gatién

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais entérine la nomination de madame Sylvie Chénard au poste d'office « Égalité » de la commission Éducation, Recherche et Science.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) **Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport :**

Monsieur Maurice Boivin, président de la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport informe les membres qu'une rencontre de la commission a eu lieu le 1 juin dernier et que la prochaine, se tiendra le 14 septembre 2011.

Dans le cadre du plan d'action régional intégré en transport, nous aurons trois des demandes d'appui soit:

Au point 6h3 de l'ordre du jour, dans le cadre de la révision de la Politique québécoise du transport collectif par le MTQ, une demande d'appui à l'Association des transports collectifs ruraux du Québec(ATCRO);

Au point 11a de l'ordre du jour, en transport de personnes dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais, une demande concernant le projet d'implantation de la nouvelle structure organisationnelle mixte;

Au point 11b de l'ordre du jour ; favorisant le covoiturage en Outaouais, une demande pour le projet de mise sur pied d'un site web.

Concernant la substitution du représentant de la Conférence administrative régionale (CARO) à la Commission et suite au départ à la retraite de monsieur Marc Dubreuil, la Conférence administrative régionale (CARO) désignera au cours des prochaines semaines un nouveau représentant. Entre temps, monsieur Alexandre Iracà, directeur du Centre de contrôle environnemental de l'Outaouais, assurera l'intérim de la direction de l'analyse et de l'expertise au MDDEP.

1 **Appui à l'association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRO) dans le cadre de la Révision de la politique québécoise du transport collectif par le ministère des Transports du Québec :**

ATTENDU QU'il est identifié à l'axe de développement « Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport » de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-

2012 de l'Outaouais, l'enjeu « Favoriser l'accès au territoire et la mobilité des populations au niveau régional, interrégional et interprovincial »;

ATTENDU QU'en date du 14 février 2011, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adoptait le plan d'action régional intégré en transport collectif de l'Outaouais;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) travaille présentement à la révision de sa Politique québécoise du transport collectif;

ATTENDU l'expertise reconnue de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) par les acteurs du transport collectif et le MTQ;

ATTENDU QUE la démarche de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec pour élaborer des recommandations vise à doter le Québec d'une Politique répondant aux besoins des territoires ruraux en transport collectif;

ATTENDU QUE le document de recommandations de l'ATCRQ démontre bien la connaissance des territoires ruraux et des organisations offrant du transport collectif de personnes au Québec;

ATTENDU QUE le document de recommandations de l'ATCRQ démontre clairement l'importance de soutenir financièrement les municipalités et les MRC dans le développement et le maintien des services de transport collectif de personnes en régions et en milieux ruraux;

ATTENDU QUE l'ATCRQ défend et positionne les services de transport collectif de personnes en milieu rural et régional auprès des instances et partenaires du secteur;

ATTENDU QUE l'ATCRQ travaille et suit les travaux menant à l'adoption de la nouvelle Politique québécoise du transport collectif;

ATTENDU QU'en date du 10 mai 2011, le Regroupement des transports adapté et collectif ruraux de l'Outaouais (RTACRO) a adopté une définition du transport collectif en lien avec les particularités du monde rural et la notion de transport par accompagnement et que le conseil d'administration de la CRÉO a appuyé le RTACRO dans sa démarche, par sa résolution CA-11-12-81, du 20 juin 2011;

ATTENDU QUE les particularités du monde rural influent grandement l'organisation de services de transports de personnes;

ATTENDU l'importance du développement et du maintien des services de transport collectif de personnes pour la mobilité des citoyens et citoyennes en dehors des grands centres;

ATTENDU QUE l'importance d'offrir aux populations des régions et des territoires ruraux des services de qualité et ainsi, favoriser l'occupation dynamique du territoire dans une perspective d'attraction et de rétention de la population en territoires ruraux et semi-urbains.

CA-11-12-121

Monsieur Robert Bussi re appuy  par
Monsieur William Robertson

propose que le conseil d'administration de la Conf rence r gionale des  lus de l'Outaouais appuie l'Association des transports collectifs ruraux du Qu bec (ATCRQ) dans ses d marches visant   pr server le financement du transport collectif de personnes en r gions et en

territoires ruraux, d'intégrer la définition du transport collectif de personnes proposée par l'ATCRQ au programme du transport collectif et d'appliquer les recommandations de l'ATCRQ à la nouvelle Politique en transport de personnes qui sera en application à compter de janvier 2012.

ET

Qu'une lettre soit acheminée, par la présidente de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais au Ministre des Transports du Québec, accompagnée de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) **Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public :**

1 **Nomination des commissaires à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais pour la période 2011-2013 :**

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté sa proposition régionale à l'égard de l'implantation de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* et du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)*;

ATTENDU QUE Le 30 avril 2007, le conseil d'administration de la CRÉO a adopté le règlement de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO);

ATTENDU QUE Ce règlement précise les modalités selon lesquelles doit s'effectuer la nomination des commissaires à la CRRNTO;

ATTENDU QUE Le 13 avril 2011, une invitation a été transmise à tous les groupes sectoriels afin qu'ils soumettent leurs candidatures respectives au poste de commissaire et de substitut;

ATTENDU QUE Tous les groupes sectoriels ont transmis à la CRÉO leurs candidatures respectives;

ATTENDU QUE La CRRNTO a tenu son Forum régional annuel le 9 juin 2011 et que, selon les règlements de la CRRNTO, le représentant des citoyens à la Table des commissaires doit être élu lors du Forum;

ATTENDU QUE L'assemblée présente lors du Forum régional annuel, le 9 juin 2011, a élu le représentant des citoyens, à la Table des commissaires;

ATTENDU QUE Les conditions d'admissibilité ont été validées par le directeur et le président de la CRRNTO, à savoir :

- o La recevabilité des candidatures soumises par les groupes sectoriels;
- o La recevabilité de la candidature reçue au titre de représentante des citoyens;
- o Du respect de l'exigence qui a trait à la représentativité territoriale pour les MRC de Papineau, du Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau.

CA-11-12-122

Monsieur Maurice Boivin appuyé par
Monsieur Robert Coulombe

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte la liste des commissaires telle que présentée au Tableau des commissaires - Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public 2011-2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 CRRNTO - Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire de la Basse-Lièvre – Nomination d'un représentant :

ATTENDU QUE le 14 décembre 2009, le conseil d'administration de la CRÉO a adopté une version amendée du *Règlement de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais*, lequel règlement précise les modalités entourant la désignation et la nomination des représentants aux Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT);

ATTENDU QUE le règlement amendé prévoit la création de trois TLGIRT, à savoir : la TLGIRT de la Basse-Lièvre, la TLGIRT de la Coulonge et la TLGIRT de la Haute-Gatineau-Cabonga;

ATTENDU QU'Il revient au conseil d'administration de la CRÉO de voir à la nomination des représentants aux trois TLGIRT de la CRRNTO;

ATTENDU QUE le 29 mars 2010, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais a adopté la liste des représentants et des remplaçants pour les trois Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire;

ATTENDU QUE M. Pierre Daoust, personne occupant le siège de Citoyen à la TLGIRT de la Basse-Lièvre, a donné sa démission le 24 avril 2011 et que, par conséquent, il importe de combler ce siège;

ATTENDU QU'un appel de candidature a été publié en juin 2011 dans deux hebdomadaires locaux (L'Envol et La Petite-Nation) et dans le journal Le Droit;

ATTENDU QU'une seule personne a déposé sa candidature et que celle-ci est recevable.

CA-11-12-123

MONSIEUR ROBERT GOULET APPUYÉ PAR
MADAME CLAUDETTE GATIEN

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme monsieur Alain Lacoste pour occuper le siège Citoyen à la TLGIRT de la Basse-Lièvre pour le restant du terme initial de trois ans, soit jusqu'en mars 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 CRRNTO - Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire de Coulonge – Nomination d'un représentant :

ATTENDU QUE le 14 décembre 2009, le conseil d'administration de la CRÉO a adopté une version amendée du *Règlement de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais*, lequel règlement précise les modalités entourant la désignation et la nomination des représentants aux Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT);

ATTENDU QUE le règlement amendé prévoit la création de trois TLGIRT, à savoir : la TLGIRT de la Basse-Lièvre, la TLGIRT de la Coulonge et la TLGIRT de la Haute-Gatineau-Cabonga;

ATTENDU QU'Il revient au conseil d'administration de la CRÉO de voir à la nomination des représentants aux trois TLGIRT de la CRRNTO;

ATTENDU QUE le 29 mars 2010, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais a adopté la liste des représentants et des remplaçants pour les trois Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire;

ATTENDU QUE M. Robert Saumure, personne occupant un siège de représentant du groupe faune à la TLGIRT de Coulonge, a donné sa démission le 1^{er} mai 2011 et que, par conséquent, il importe de combler ce siège;

ATTENDU QUE la Table régionale faune de l'Outaouais est l'organisme identifié afin de proposer au conseil d'administration de la CRÉO, les représentants du groupe faune au sein des trois TLGIRT de l'Outaouais;

ATTENDU QUE lors d'une rencontre de la Table régionale faune se tenant le 6 juillet 2011, les membres ont décidé de proposer M. Yanick Charest comme représentant du groupe faune à la TLGIRT de Coulonge.

CA-11-12-124

Monsieur Michel Allard appuyé par
Monsieur Robert Buisière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme monsieur Yanick Charest pour occuper le siège vacant du groupe faune à la TLGIRT de Coulonge pour le restant du terme initial de trois ans, soit jusqu'en mars 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 4 Grille de pondération et d'évaluation des offres de service pour le projet « Caractérisation de l'état actuel du réseau stratégique d'accès au territoire public de l'Outaouais et évaluation des coûts de remise à niveau » :

ATTENDU QUE le 22 juin 2009, le conseil d'administration de la CRÉO adoptait le *Plan stratégique à l'égard du réseau routier principal sur territoire public en Outaouais 2008-2013*;

ATTENDU QUE dans ce plan stratégique, deux activités importantes ont été identifiées sur un horizon de moyen terme, soit : la mise en place de structures de gestion et l'établissement d'un mode de financement permettant une mise à niveau et un maintien à long terme du réseau stratégique;

ATTENDU QU'en date du 14 février 2011, le conseil d'administration de la CRÉO adoptait la version finale du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire public de l'Outaouais* (PRDIRT) et la transmettait au ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

ATTENDU QUE le PRDIRT identifie le maintien de l'accessibilité aux ressources naturelles par un réseau routier stratégique durable comme un enjeu prioritaire, et précise deux objectifs à atteindre d'ici 2013, afin de rencontrer cet enjeu, à savoir : 1) de mettre en place des

structures de gestion et 2) de proposer des mécanismes de financement pour l'entretien du réseau stratégique;

ATTENDU QUE dans la mise en œuvre du PRDIRT, les commissaires de la CRRNTO ont mandaté le comité régional sur les chemins forestiers afin d'élaborer une proposition établissant des structures de gestion pour tous les tronçons de chemins identifiés au réseau stratégique ainsi que des modes de financement appropriés;

ATTENDU QUE le comité régional sur les chemins forestiers, lors d'une rencontre tenue le 13 juin 2011, a proposé qu'une caractérisation de l'état actuel du réseau stratégique d'accès au territoire public de l'Outaouais et une évaluation des coûts de remise à niveau soient réalisées et ce, dans le but de réaliser de façon adéquate son mandat;

ATTENDU QUE le projet « *Caractérisation de l'état actuel du réseau stratégique d'accès au territoire public de l'Outaouais et évaluation des coûts de remise à niveau* » a été déposé dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet 2 (PMVRMF) et fait l'objet d'une demande de financement à partir de l'enveloppe régionale de ce programme;

ATTENDU QUE la liste finale des projets qui seront financés par le PMVRMF ne sera adoptée par les membres du conseil d'administration de la CRÉO qu'à l'assemblée du conseil d'administration du 17 octobre 2011;

ATTENDU QUE le projet comporte des activités de prise de données terrain qui doivent être réalisées avant qu'il y ait présence de neige au sol et que, par conséquent, la firme choisie devra débuter le projet au plus tard le 24 octobre 2011;

ATTENDU QUE la CRÉO doit d'aller en appel d'offres public afin d'octroyer le mandat à une firme externe pour la réalisation dudit projet;

ATTENDU QUE le processus d'appel d'offres public nécessite une période minimale de 15 jours ouvrables pour la réception des offres des services et un délai supplémentaire dans la sélection de l'offre choisie par le comité de sélection;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la CRÉO, pour se conformer aux lois applicables, doit établir le système de pondération et d'évaluation qui sera utilisé dans le cadre de l'adjudication du contrat pour la réalisation du projet « *Caractérisation de l'état actuel du réseau stratégique d'accès au territoire public de l'Outaouais et évaluation des coûts de remise à niveau* »;

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit former un comité de sélection, mais que ce pouvoir peut être délégué à tout employé de la CRÉO qui aura le mandat de former le comité de sélection et fixer les conditions et modalités d'exercice du pouvoir délégué.

CA-11-12-125

Monsieur Maurice Boivin appuyé par
Monsieur Robert Coulombe

propose que le conseil d'administration de la CRÉO autorise le lancement d'un appel d'offres public pour le projet « *Caractérisation de l'état actuel du réseau stratégique d'accès au territoire public de l'Outaouais et évaluation des coûts de remise à niveau* » d'ici le 15 septembre 2011. Aussi, il sera clairement mentionné dans l'appel d'offres public que la réalisation du projet demeurera conditionnelle à la confirmation du financement provenant du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet 2.

ET

Que le conseil d'administration de la CRÉO établit, à titre de système de pondération et d'évaluation des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public pour ledit projet, le système de pondération et d'évaluation suivant :

- Compréhension du mandat (15 points)
 - Livrables, enjeux, défis et difficultés
- Connaissance du territoire (5 points)
- Capacité à réaliser le mandat (30 points)
 - Expériences de la firme, assurance-qualité, capacité d'innovation
- Approche (30 points)
 - Méthodologie utilisée, respect des échéanciers, collaboration et communication
- Ressources (20 points)
 - Équipe, chargé de projet, capacité de relève et ressources matérielles

La soumission devra obtenir un pointage intérimaire minimal de 70 points. Les enveloppes contenant le prix proposé ne seront ouvertes que si le soumissionnaire a obtenu, préalablement, le pointage intérimaire minimal de 70 points. Les enveloppes de prix des soumissions n'ayant pas obtenu le pointage intérimaire minimal de 70 points seront retournées, sans être ouvertes, à leurs expéditeurs. Le pointage final de chaque soumission qui a obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 sera établi en divisant par le prix proposé le produit que l'on obtient en multipliant par 10 000 le pointage intérimaire majoré de 50.

ET

Que le conseil d'administration de la CRÉO délègue et mandate le directeur général, Monsieur Melvin Jomphe, à former le comité de sélection et en fixer les conditions et modalités d'exercice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

g) **Table jeunesse Outaouais :**

1. **Présentation de la nouvelle employée :**

La présidente présente et souhaite la bienvenue, à madame à Karine Robillard, dans l'équipe de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais.

2. **Dépôt des nouveaux règlements généraux :**

La présidente présente les nouveaux règlements généraux de la Table jeunesse Outaouais.

h) **Table de concertation régionale sur les véhicules hors route :**

Monsieur Raymond Durocher, président de la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route, informe les membres qu'il y a eu une rencontre de la Table le 24 août dernier; 35 membres y assistaient. Lors de cette réunion, nous avons eu une présentation préliminaire du rapport des sentiers durables que nous déposerons au Ministre à fin du mois de septembre.

Nous avons également eu 3 réunions du comité restreint et 3 réunions du comité de liaison depuis le dernier CA de la CRÉO.

Deux projets de résolutions sont déposés au Conseil d'administration aujourd'hui. Une résolution pour appuyer la demande de la municipalité de Plaisance d'extraire le sentier de motoneige

existant, des limites du Parc national de Plaisance ainsi qu' une résolution afin de demander au ministère des Transports du Québec une reconnaissance afin qu'un sentier interprovincial (touchant la province de l'Ontario et la région de l'Outaouais), soit reconnu comme un sentier interrégional.

1. Appui à la municipalité de Plaisance concernant le sentier de motoneiges situé dans le Parc national de Plaisance :

ATTENDU la convention d'aide financière intervenue entre le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) concernant la coordination de la Table de concertation régionale des véhicules hors route (VHR) pour les années 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012;

ATTENDU le 2^e cadre de mandat confié par le ministère des Transports du Québec (MTQ) aux tables de concertation régionale des VHR;

ATTENDU QUE le 26 janvier 2011, le ministre délégué aux Transports a confié aux conférences régionales des élus du Québec et aux tables de concertation régionale des VHR, un mandat d'établir 2 réseaux de sentiers durables pour le Québec;

ATTENDU l'importance du mandat de la Table de concertation régionale des véhicules hors route au niveau de la concertation des acteurs visés par la pratique du VHR;

ATTENDU QUE la municipalité de Plaisance a adopté une résolution (03-102-11) à sa séance du conseil du 7 mars 2011, à l'effet de faire des représentations, lors des prochaines audiences publiques pour établir les limites du Parc national de Plaisance, afin que soit maintenu le sentier actuel de motoneiges considérant, notamment, que la motoneige est un outil de développement économique important pour la municipalité de Plaisance et la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE la municipalité de Plaisance a acheminé au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand, la résolution 03-102-11 accompagnée d'une lettre demandant au ministre que l'actuel sentier de motoneiges, tout en étant maintenu dans son tracé actuel, soit retiré du Parc national de Plaisance lors des audiences publiques qui délimiteront les nouvelles limites du parc;

ATTENDU QUE les membres de la Table de concertation régionale des VHR, lors de leur réunion du 11 mai 2011, se sont penchés sur la résolution de la municipalité de Plaisance et recommandent l'adoption de la présente résolution au conseil d'administration de la CRÉO;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ), le club local de motoneiges et la Table de concertation régionale des VHR ont étudié différentes options de contournement et que ces options sont irréalisables, ou très onéreuses;

ATTENDU les conclusions du rapport du groupe de travail du bureau régional du ministère des Transports du Québec, daté du 30 janvier 2009.

CA-11-12-126

Il a été dûment adopté à l'unanimité

que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie la demande de la municipalité de Plaisance afin que soit retiré, des limites du Parc national de Plaisance, le sentier de motoneiges existant;

ET

Qu'une lettre soit acheminée, par la présidente de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand accompagnée de la présente résolution, ainsi qu'une copie conforme soit envoyée au ministre délégué aux Transports, monsieur Norman MacMillan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Demande au Ministère des Transports du Québec pour qu'un sentier interprovincial de Véhicules Hors route puisse être reconnu comme sentier interrégional :

ATTENDU la convention d'aide financière intervenue entre le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) concernant la coordination de la Table de concertation régionale des véhicules hors route (VHR) pour les années 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012;

ATTENDU le 2^e cadre de mandat confié par le ministère des Transports du Québec (MTQ) aux tables de concertation régionale des VHR;

ATTENDU l'importance de la reconnaissance d'un sentier interrégional notamment pour le développement économique de la région alors que l'économie de la pratique du VHR en Outaouais repose grandement sur des sentiers interprovinciaux;

ATTENDU QUE la région de l'Outaouais est une région frontalière avec la province de l'Ontario;

ATTENDU QU'un sentier qui traverse deux provinces, dont l'Ontario et le Québec et qui ne touche pas à d'autres régions administratives doit être reconnu comme un sentier interrégional, selon les définitions du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE les membres de la Table de concertation régionale des VHR recommandent l'adoption de la présente résolution afin qu'une demande soit acheminée au ministère des Transports du Québec à l'effet de reconnaître qu'un sentier touchant la province de l'Ontario et la région de l'Outaouais soit un sentier interrégional.

CA-11-12-127

Il a été dûment adopté à l'unanimité

que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie la demande de la Table de concertation des véhicules hors route afin qu'un sentier touchant la province de l'Ontario et la province de Québec puisse être reconnu comme sentier interrégional.

ET

Qu'une lettre soit acheminée, par la présidente de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais au Ministre délégué aux Transports, monsieur Norman Macmillan accompagnée de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.- PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de question provenant du public.

8.- **PRÉSENTATION : ÉTUDE SUR LES BESOINS DES FEMMES ÉLUES EN OUTAOUAIS ET ÉTUDE SUR LES FEMMES LEADERS EN OUTAOUAIS**

Lors de la présentation de L'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR), madame Lyne Bouchard, de la firme Convergence, présente l' « Étude sur les besoins des femmes élues en Outaouais » tandis que madame Marie-France Gaumont, de la firme Simbal, présente l' « Étude sur les femmes leaders en Outaouais ». Lors de leur présentation, chacune a répondu aux questions des membres.

9.- **PLAN D'ACTION RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

a) **Adoption du processus d'élaboration du Plan d'action régional de lutte contre la pauvreté :**

ATTENDU QUE le *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015* propose de revoir nos façons de faire en rapprochant les décisions des milieux locaux et régionaux afin de renforcer la solidarité;

ATTENDU QUE le *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015* prévoit la signature d'une *Alliance régionale pour la solidarité* entre la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO);

ATTENDU QUE l'*Alliance régionale pour la solidarité* vise à développer une stratégie globale et intégrée de lutte contre la pauvreté;

ATTENDU QUE la CRÉO est mandatée par le gouvernement du Québec pour coordonner la réalisation et la mise en œuvre du plan d'action régional de lutte contre la pauvreté jusqu'au 31 mars 2015;

ATTENDU QUE l'élaboration du plan d'action régional de lutte contre la pauvreté doit débiter par la réalisation du *Portrait de la situation* qui permettra de mieux comprendre les enjeux de la région;

ATTENDU QUE la CRÉO a le mandat d'établir un partenariat formel entre les partenaires concernés et impliqués dans la lutte contre la pauvreté afin d'assurer la cohérence des actions;

ATTENDU QUE le plan d'action régional de lutte contre la pauvreté doit être conçu en concertation avec les acteurs concernés et faire l'objet d'un consensus;

ATTENDU QUE le plan d'action régional de lutte contre la pauvreté doit présenter les besoins locaux et régionaux ainsi que les ressources disponibles sur le terrain;

ATTENDU QUE deux journées de travail en vue de l'élaboration du plan d'action régional de lutte contre la pauvreté regroupant près de 50 partenaires concernés et impliqués dans la lutte contre la pauvreté ont déjà permis un consensus sur la vision, sur les enjeux et les orientations stratégiques en la matière;

ATTENDU QUE le plan d'action régional de lutte contre la pauvreté doit être réalisé avant la signature de l'*Alliance régionale pour la solidarité*;

ATTENDU QUE la CRÉO a été désignée pour assurer la gestion de l'enveloppe de 3,8 millions de dollars mise à la disposition de la région de l'Outaouais par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à même l'enveloppe du Fonds québécois d'initiatives locales pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action régional de lutte contre la pauvreté;

ATTENDU QU'à l'égard du processus d'élaboration du plan d'action régional de lutte contre la pauvreté, il y a lieu pour la CRÉO de mettre en place un comité de coordination;

CA-11-12-128

Monsieur Robert Buisnière appuyé par
Madame Denise Laferrière

que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le processus d'élaboration du plan d'action régional de lutte contre la pauvreté.

ET

Qu'à cet égard, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais confirme la mise en place d'un comité de coordination qui sera composé des représentants du comité de pilotage (CRÉO, MESS, ASSSO), d'un représentant pour chacun des territoires de MRC, d'un représentant du territoire de la ville de Gatineau, et de trois représentants sectoriels (sécurité alimentaire, logement, itinérance).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.- **ENTENTE SPÉCIFIQUE VISANT L'AMÉLIORATION DE LA PERSÉVÉANCE SCOLAIRE EN OUTAOUAIS**

a) **Entente de partenariat CRÉO- Table Éducation Outaouais pour la coordination régionale de l'entente spécifique visant l'amélioration de la persévérance scolaire en Outaouais :**

ATTENDU QUE la CRÉO est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional pour la région de l'Outaouais et, à ce titre, vise à favoriser la concertation des partenaires dans la région;

ATTENDU QUE l'Outaouais doit composer avec un taux de décrochage scolaire parmi les plus élevés au Québec, et ce, parmi l'ensemble de sa clientèle scolaire, qu'elle soit urbaine ou rurale, anglophone ou francophone;

ATTENDU l'élaboration par la Table Éducation Outaouais (TÉO) d'une *Stratégie régionale pour l'amélioration de la persévérance scolaire de l'Outaouais* visant à contrer efficacement ce phénomène;

ATTENDU QUE cette stratégie régionale répond aux enjeux de la planification stratégique régionale 2007-2012 de l'Outaouais, notamment l'enjeu visant à « promouvoir l'éducation et faire de la réussite éducative des jeunes une priorité collective régionale » et plus spécifiquement à l'orientation stratégique visant à « Améliorer la persévérance scolaire et promouvoir la réussite éducative, en partenariat avec les étudiants et les acteurs du milieu, notamment les employeurs, en poursuivant la stratégie globale entreprise par les commissions scolaires, les collèges et les universités;

ATTENDU QUE les partenaires de la région travaillent depuis l'automne 2010 à finaliser la signature d'une entente spécifique visant à soutenir la mise en œuvre de la stratégie régionale de la TÉO, cette entente prévoyant un déploiement en 3 volets, soit : Concertation / mobilisation / coordination (locales, régionales); communication; activités / initiatives / projets (locaux, régionaux);

ATTENDU la mise sur pied de l'organisme national Réunir-Réussir, cofinancé par le gouvernement du Québec et la fondation Lucie et André Chagnon pour soutenir les régions dans leur lutte au

décrochage scolaire, et que l'organisme a accepté en décembre 2010 de devenir signataire de l'entente spécifique;

ATTENDU QUE la CRÉO est responsable de la gestion administrative du Volet 3 de l'entente spécifique, et qu'elle est de ce fait fiduciaire de la totalité des sommes injectées dans l'entente par l'organisme Réunir-Réussir dans ce volet;

ATTENDU QUE la TÉO est responsable de la gestion administrative des Volets 1 et 2 de l'entente spécifique, et qu'elle est de ce fait fiduciaire des sommes injectées dans l'entente par les partenaires de l'éducation dans ces volets;

ATTENDU QUE l'entente spécifique prévoit des investissements majeurs pour soutenir les initiatives du milieu (Volet 3), qu'un appel de projets sera éventuellement lancé à l'automne 2011 et que celui-ci suscitera beaucoup d'intérêt dans chaque milieu, nécessitant l'affectation d'une coordination régionale à temps plein pour la durée de l'entente;

ATTENDU QUE la Table Éducation Outaouais a mis en place le Comité pour l'amélioration de la persévérance scolaire (CAPS), composé des principaux acteurs régionaux concernés, afin d'établir de façon concertée sa stratégie régionale à l'échelle locale et régionale;

ATTENDU QUE pour soutenir la mise en œuvre de sa stratégie régionale, la TÉO a procédé en novembre 2009 à l'embauche de chargés de projets locaux, couvrant les territoires des MRC et de la ville de Gatineau, et d'une coordination régionale à temps partiel;

ATTENDU QUE le comité régional de suivi et d'évaluation de l'entente spécifique, composé des partenaires signataires de l'entente spécifique, a convenu en juin 2011 du besoin de se doter d'une coordination régionale à temps plein pour assurer la gestion de l'entente spécifique;

ATTENDU QUE la mise en œuvre de l'entente spécifique nécessite une grande collaboration entre la CRÉO et la TÉO et une concertation quant à la gestion administrative des trois volets de l'entente;

ATTENDU QUE l'organisme Réunir-Réussir souhaite également voir la mise en place d'une coordination régionale à temps plein afin d'assurer la cohérence des actions régionales et locales dans la mise en œuvre de l'entente spécifique, et pour ce faire, mets à la disposition de la région une enveloppe de 35 000 \$ annuellement.

CA-11-12-129

Madame Isabelle Sabourin appuyée par
Madame Claudette Gatién

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) mandate la direction générale à négocier les termes d'une entente de partenariat avec la Table Éducation Outaouais pour la coordination régionale de l'*Entente spécifique visant à soutenir la mise en œuvre de la stratégie régionale pour l'amélioration de la persévérance scolaire en Outaouais*, celle-ci se traduisant par l'embauche d'une ressource à temps plein qui s'occupera de la gestion administrative des trois volets de l'entente tout en assumant la coordination régionale du Comité pour l'amélioration de la persévérance scolaire de la TÉO.

ET

Autorise la présidente à signer l'entente de partenariat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.- ENTENTE MTQ-CRÉO SUR LE TRANSPORT COLLECTIF

a) Implantation de la nouvelle structure organisationnelle mixte en transport de personnes dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais :

ATTENDU QU'à la *Planification stratégique régionale 2007-2012 de l'Outaouais* est inscrit un enjeu visant « à favoriser l'accès au territoire et la mobilité des populations au niveau régional, interrégional et interprovincial »;

ATTENDU QU'en date du 5 juin 2008, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) signait une entente avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant les modalités de réalisation du Plan d'action régional intégré en transport collectif et adapté sur le territoire de la CRÉO;

ATTENDU QU'il est prévu à l'article 4 de l'entente, à titre de priorités d'action, la réalisation d'un état de situation sur le transport collectif et adapté en Outaouais qui a été déposé en janvier 2010, par la firme Société Gestrans;

ATTENDU QUE les principaux résultats et recommandations de l'étude ont été présentés au conseil des maires de chaque MRC du territoire, dont le conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et au conseil d'administration de la Corporation des Transports Collectifs des Collines;

ATTENDU QU'en date du 14 février 2011, le conseil d'administration de la CRÉO adoptait le Plan d'action régional intégré en transport collectif et adapté pour le territoire de la région de l'Outaouais;

ATTENDU QU'à l'intérieur du plan d'action, on retrouve des actions suivantes touchant notamment la MRC des Collines-de-l'Outaouais :

- Action 12 : Analyse des différents modes d'organisation de transport possibles de la zone périurbaine de l'Outaouais (MRC des Collines-de-l'Outaouais et certaines zones des MRC adjacentes), incluant une analyse coûts-bénéfices des formules actuelles;
- Action 13 : Projet pilote et mise sur pied de nouveaux services de transport en zone périurbaine (MRC des Collines-de-l'Outaouais et certaines zones des MRC adjacentes) ;
- Action 18 : Financer, de façon régressive, les manques à gagner lors de la phase de démarrage jusqu'à l'atteinte d'une utilisation mature (action 12).

ATTENDU QUE ces actions cadrent dans l'entente intervenue avec le MTQ concernant les modalités de réalisation du Plan d'action régional intégré en transport collectif et adapté sur le territoire de la CRÉO;

ATTENDU QU'une nouvelle entente a été définie par le MTQ et la CRÉO concernant la réalisation du Plan d'action régional intégré en transport collectif et adapté sur le territoire de l'Outaouais, pour l'année 2011 et que ladite entente est en attente de signature du Ministre;

ATTENDU QUE le présent projet, présenté par Transport Collectif des Collines, fait suite au rapport déposé par la Société Gestrans, le 31 janvier 2011, dans le cadre d'un précédent projet intitulé : *Analyse coûts-bénéfices sur l'organisation actuelle du transport collectif et adapté à l'intérieur des municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais*;

ATTENDU QUE la durée prévue de 18 mois pour la réalisation du projet permettra l'implantation de la nouvelle structure organisationnelle dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais, laquelle aura des impacts sur les services de transport des personnes au sein de la MRC des Collines-de-l'Outaouais mais également pour toute la région de l'Outaouais;

ATTENDU les impacts environnementaux, économiques et sociaux de ce projet.

CA-11-12-130

Monsieur Maurice Boivin appuyé par
Madame Caryl Green

que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise, dans le cadre du *Fonds de développement régional (FDR)* et de l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la CRÉO, le versement d'un montant maximal de 38 500 \$ à l'organisme Transport Collectif des Collines pour le projet : *Implantation de la nouvelle structure organisationnelle mixte en transport de personnes dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais*, sous réserve de la signature, par le Ministre de la nouvelle entente pour l'année 2011 concernant les modalités de réalisation du Plan d'action régional intégré en transport collectif et adapté sur le territoire de la CRÉO.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

b) **Chargé de projet pour la mise sur pied d'un site web favorisant le covoiturage en Outaouais :**

ATTENDU QU'en date du 5 juin 2008, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) signait une entente avec le ministère des Transports du Québec concernant les modalités de réalisation du Plan d'action régional intégré en transport collectif et adapté sur le territoire de la CRÉO;

ATTENDU QU'il est prévu à l'article 4 de l'entente, à titre de priorités d'action, la réalisation d'un état de situation sur le transport collectif et adapté en Outaouais qui a été déposé en janvier 2010, par la firme Société Gestrans;

ATTENDU QUE les principaux résultats et recommandations de l'étude ont été présentés au conseil des maires de chaque MRC du territoire;

ATTENDU QU'en date du 14 février 2011, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) adoptait le Plan d'action régional intégré en transport collectif et adapté sur le territoire de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais;

ATTENDU QU'à l'intérieur du plan d'action, on y retrouve des actions régionales applicables à l'ensemble des MRC de l'Outaouais, notamment l'action 8, soit l'amélioration de l'offre pour le covoiturage;

ATTENDU QUE cette action cadre dans l'entente intervenue avec le ministère des Transports du Québec concernant les modalités de réalisation du Plan d'action régional intégré en transport collectif et adapté sur le territoire de la CRÉO;

ATTENDU QU'une nouvelle entente a été définie par le ministère des Transports du Québec et la CRÉO concernant la réalisation les modalités de réalisation du Plan d'action régional intégré en transport collectif et adapté sur le territoire de la CRÉO, pour l'année 2011 et que ladite entente est en attente de signature du Ministre;

ATTENDU QUE le projet : *Chargé de projet pour la mise sur pied d'un site web favorisant le covoiturage en Outaouais*, présenté par le Regroupement des transports adapté et collectif ruraux de l'Outaouais (RTACRO), est complémentaire au projet « Transport collectif en milieu rural pour les jeunes »;

ATTENDU QUE le projet « Transport collectif en milieu rural pour les jeunes » vise à mettre en place un site internet pour le covoiturage, et qu'un protocole d'entente a été signé par la Table jeunesse Outaouais et le RTACRO à cet égard;

ATTENDU QU'à la lueur des travaux réalisés à ce jour par les partenaires du projet « Transport collectif en milieu rural pour les jeunes » il s'avère primordial de faire les analyses et les consultations nécessaires afin d'établir la meilleure option qui s'offre aux acteurs de la région quant à un service internet de covoiturage qui couvrirait autant le milieu urbain que rural;

ATTENDU QUE ce projet aura des impacts sur les services de transport des personnes pour toute la région de l'Outaouais;

ATTENDU les impacts environnementaux, économiques et sociaux de ce projet.

CA-11-12-131

Monsieur Maurice Boivin appuyé par
Madame Caryl Green

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise, dans le cadre du *Fonds de développement régional (FDR)*, financé dans le cadre de l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la CRÉO, le versement d'un montant maximal de 5 000 \$ au Regroupement des transports adapté et collectif ruraux de l'Outaouais (RTACRO) pour le projet : *Chargé de projet pour la mise sur pied d'un site web favorisant le covoiturage en Outaouais*, sous réserve de la signature, par le ministre de la nouvelle entente pour l'année 2011 concernant les modalités de réalisation du Plan d'action régional intégré en transport collectif et adapté sur le territoire de la CRÉO.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.- PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II

a) Ententes de partenariat particulier CRÉO-MRC pour la gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II pour l'exercice 2011-2012 :

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a signé une entente de délégation concernant la gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II, avec la ministre des Ressources naturelles et de la Faune le 21 juin 2011;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente de délégation, la CRÉO peut, après en avoir informé la Ministre, s'associer avec une ou plusieurs municipalités régionales de comté (MRC) de la région et convenir d'un mode de partenariat particulier pour exercer les responsabilités qui lui incombent;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) reconnaît et désigne les MRC des Collines-de-Outaouais, de Papineau, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau pour assumer certaines des responsabilités de gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier -Volet II sur leur territoire respectif;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) compte informer de son intention, la Ministre des Ressources naturelles et de la Faune, de s'associer avec les MRC des Collines-de-l'Outaouais, de Papineau, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau pour assumer certaines des responsabilités de gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier -Volet II sur leur territoire respectif et ce, selon les modalités prévues à l'Entente de partenariat particulier à être signée avec chacune des MRC désignées.

CA-11-12-132

Monsieur Maurice Boivin appuyé par
Madame Diane Nault

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) adopte le modèle d'entente de partenariat particulier à être signé avec chacune des MRC désignées pour assurer certaines des responsabilités de gestion du Programme et autorise monsieur Melvin Jomphe, directeur général, à signer, au nom de la CRÉO, ces ententes de partenariat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

b) Directive d'admissibilité - Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II 2011-2012 :

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) est délégataire du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – VOLET II en 2011-2011;

ATTENDU QUE le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – VOLET II, n'est reconduit officiellement que pour l'exercice financier 2011-2012;

ATTENDU QUE la CRÉO procède, en collaboration avec les MRC, à l'appel de projets auprès du public et des différentes clientèles intéressées à participer au programme;

ATTENDU QUE la CRÉO en vertu de l'Entente de délégation et de Partenariat particulier avec les MRC doit statuer sur l'admissibilité des projets présentés dans le cadre du Programme;

ATTENDU QUE la CRÉO doit en vertu de l'Entente de délégation et de Partenariat particulier avec les MRC, procéder au choix des projets suivant le mécanisme et les critères de sélection déterminés en conformité avec les objectifs du programme et déterminer le niveau d'aide financière octroyé;

ATTENDU QU'un nombre significatif de projets retenus en 2010-2011 doivent être complétés pour l'exercice financier 2011-2012 et sur l'ensemble des territoires de MRC;

ATTENDU QU'il est nécessaire de compléter au plus tard le 30 septembre 2011, selon les directives du MRNF tous les projets en cours de réalisation en 2010-2011;

ATTENDU QU'EN vertu de l'Entente de délégation du Programme la CRÉO a l'obligation de déposer à la Direction générale régionale du MRNF le 30 septembre 2012, un rapport annuel d'activités portant sur l'exercice financier terminé le 31 mars 2012. ;

ATTENDU QUE la CRÉO a le souci d'utiliser en 2011-2012 la totalité du budget alloué du Programme afin de supporter les projets soumis par les promoteurs en Outaouais.

CA-11-12-133

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Monsieur Robert Goulet

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte une directive à l'effet que les nouvelles demandes de subvention en 2011-2012 pour les promoteurs dont le projet 2010-2011 est en cours et non complété, ne soient admissibles à l'obtention d'un financement dans le cadre de l'appel de projets 2011-2012, qu'à compter du dépôt par ces derniers, du rapport final d'activités et financier à la MRC responsable de la gestion du projet visé par cette directive.

13.- PROJETS - Fonds de développement régional (FDR)

Axe culture, loisir, sport :

a) Coordination en loisir et sport pour la MRC de Papineau – An 2 (2011) :

ATTENDU QUE l'axe de développement Culture, Loisir, Sport de la Planification stratégique régionale 2007-2012 de l'Outaouais identifie comme enjeu le développement et la consolidation d'une offre en culture, loisir et sport accessible et équitable sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE le plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012 du ministère de la Santé et des Services Sociaux a pour but d'améliorer la qualité de vie des québécoises et des québécois en mettant à leur disposition des environnements qui favorisent l'adoption de saines habitudes de vie, notamment, un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation;

ATTENDU QUE l'*Action régionale structurante sur la coordination en loisir et sport dans les territoires ruraux*, adoptée par le Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) du 15 février 2010, visait l'embauche d'une ressource pour supporter les MRC dans leur volonté de redynamiser le loisir et le sport en milieu rural et prévoyait un investissement total de la CRÉO de 133 332 \$ sur 4 ans pour l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau, en vertu de cette mesure, a réalisé une première année d'application de ce projet visant à la coordination du loisir et du sport sur son territoire et que les retombées en sont positives;

ATTENDU QUE le montant prévu par la CRÉO à la réalisation de ce projet pour l'an 2 de son application constitue pour cette même année une contribution de 9 750 \$ dans Papineau.

CA-11-12-134

Monsieur Maurice Boivin appuyé par
Madame Isabelle Sabourin

propose que le Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement d'un montant maximal de 9 750 \$ à la MRC Papineau pour assurer la coordination en loisir et sport sur son territoire en lien avec l'an 2 de l'*Action régionale structurante sur la coordination en loisir et sport* dans les territoires ruraux 2010-2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Axe éducation, science, recherche :

b) Désengagement du projet « Grandir ensemble » :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), en date du 14 décembre 2009, a autorisé le versement d'une contribution financière de 18 123 \$ à l'Association des Centres de la petite enfance de l'Outaouais (ACPÉO) pour la réalisation du projet « Grandir Ensemble » (FDR 07-09-341) dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), sous réserve de l'obtention du financement complémentaire;

ATTENDU QUE le projet ne s'est pas réalisé faute d'avoir pu obtenir le financement complémentaire et que le promoteur ne prévoit pas donner suite à celui-ci.

CA-11-12-135

Guy Morissette appuyé par
Madame Denise Laferrière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais désengage le financement accordé de 18 123 \$ pour le projet « Grandir Ensemble » (FDR-07-09-341) dans le cadre du Fonds de développement régional.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

c) **2^e Salon de la formation professionnelle et de la formation technique (FPFT) 2011 :**

ATTENDU QUE ce projet répond aux enjeux de la planification stratégique régionale 2007-2012 de l'Outaouais, notamment l'enjeu visant à « Promouvoir et développer l'offre de la formation professionnelle et de la formation technique » et plus spécifiquement à l'orientation stratégique visant à « Assurer la diversification, la valorisation et l'accessibilité de la formation professionnelle et de la formation technique »;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans l'axe d'intervention « Attraction et valorisation des emplois et de la formation FP et FT » identifié au plan d'aménagement de la formation professionnelle et technique 2009-2012 de la Table éducation Outaouais (TÉO), que cette dernière appuie le présent projet sur recommandation de son *Comité directeur FP-FT*, celui-ci faisant foi de campagne de valorisation de la formation professionnelle et technique en Outaouais pour 2011;

ATTENDU QUE le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Emploi-Québec, le Cégep de l'Outaouais, le Collège Heritage, la Commission scolaire Western QC, la Table Éducation Outaouais (TÉO) et le Service régional de la formation professionnelle de l'Outaouais (SRFPO) sont partenaires dans l'organisation de l'événement et qu'ils ont tous confirmé leur participation financière;

ATTENDU QUE l'événement, qui en est à sa deuxième édition cette année, a connu un franc succès l'an dernier, permettant de mettre en démonstration 62 programmes de formation professionnelle et de formation technique tout en fournissant l'information pertinente sur les opportunités d'emploi qu'offre actuellement le marché du travail dans ces programmes, ceci, à plus de 8 000 visiteurs, la plupart étant des élèves de la 3^e à la 5^e secondaire des écoles de l'ensemble de la région dans le cadre d'une activité parascolaire obligatoire;

ATTENDU QUE la valorisation des métiers de la formation professionnelle et de la formation technique est également un moyen efficace d'encourager certains élèves à poursuivre leurs études et d'obtenir une première qualification, contribuant ainsi à l'amélioration de la persévérance scolaire en Outaouais;

ATTENDU QUE la CRÉO est partenaire de l'entente spécifique visant l'amélioration de la persévérance scolaire en Outaouais, que cette entente bénéficie d'un important budget de soutien aux initiatives du milieu qui sera annoncé à l'automne 2011 et que le présent projet pourrait être présenté dans le cadre de cette entente pour une prochaine édition;

ATTENDU QUE la CRÉO a contribué financièrement à l'édition 2010 de l'événement pour un montant de 15 000 \$ via le Fonds de Développement régional (FDR), que le FDR n'est pas un programme récurrent, que sa contribution à ce type d'événement doit être régressive dans le temps et que le projet a, de plus, enregistré des surplus budgétaires de plus de 8 000 \$ l'an dernier.

CA-11-12-136

Madame Denise Laferrière appuyée par
Madame Diane Nault

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) autorise, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), le versement d'un montant maximal de 12 000 \$, représentant 4,5% du coût total du projet, pour l'exercice financier 2011-2012, à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (fiduciaire de l'événement) pour la réalisation du projet « *2e Salon de la Formation professionnelle et de la Formation technique (FPFT) 2011* », sous réserve de l'obtention du financement complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Entente spécifique en matière de mise en valeur du patrimoine bâti de l'Outaouais :

d) Circuit patrimonial de la ville de Maniwaki :

ATTENDU QUE l'élaboration d'un parcours patrimonial à Maniwaki s'est avérée un projet intéressant pour promouvoir et sensibiliser la population à la préservation de son patrimoine bâti;

ATTENDU QUE ce parcours fut soutenu financièrement dans sa réalisation par l'*Entente spécifique en matière de mise en valeur du patrimoine bâti de la région de l'Outaouais* intervenue entre la CRÉO et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, via un appel de projets;

ATTENDU QUE devant la réponse suscitée par le projet et l'opportunité d'élargir ce circuit au sein de la municipalité de Maniwaki, une phase deux visant le développement de ce parcours a été prévue;

ATTENDU QUE lors du dernier appel de projets lié à l'entente CRÉO-MCCCF deux projets furent conditionnellement retenus et que l'un de ces deux projets ne peut aller de l'avant, libérant de ce fait, un montant d'argent;

ATTENDU QUE la phase deux du circuit patrimonial à Maniwaki s'inscrit toujours selon les critères des projets admissibles dans le cadre des appels de projets qui ont eu lieu en lien avec l'*Entente spécifique en matière de mise en valeur du patrimoine bâti*;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation lié à l'entente CRÉO-MCCCF a analysé et recommandé une proposition d'aide financière pour la réalisation de la phase deux de ce circuit patrimonial;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet propose un accroissement de la connaissance et de la reconnaissance du patrimoine bâti de la région par l'élargissement d'un tel circuit.

CA-11-12-137

Monsieur Robert Coulombe appuyé par
Monsieur Raymond Durocher

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional, via l'*Entente spécifique en matière de mise en valeur du patrimoine bâti de la région de l'Outaouais*, d'une aide financière au montant maximal de 20 000 \$ au *Centre d'interprétation de la protection de la forêt contre le feu Le Château Logue inc.*, pour la réalisation de la phase deux du circuit patrimonial de Maniwaki.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

e) **La Filature - Publication historique (anniversaire) :**

ATTENDU QUE la rédaction et la publication d'un ouvrage destiné à retracer l'histoire de la Hanson Hosiery Mill's, où loge actuellement le centre d'artistes La Filature, constitue un projet intéressant pour promouvoir et sensibiliser la population à la préservation de cet élément du patrimoine bâti de la région;

ATTENDU QUE le projet s'est inscrit selon les critères de l'appel de projets ayant pris fin le 30 juin 2010 et visant le soutien à des initiatives portant sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti sur l'ensemble du territoire de l'Outaouais prévoyant, pour cet appel, une enveloppe globale de 70 000 \$;

ATTENDU QUE cet appel de projets prenait place dans le cadre de l'*Entente spécifique en matière de mise en valeur du patrimoine bâti de la région de l'Outaouais* intervenu entre la CRÉO et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation lié à cet appel de projets a analysé et recommandé, à ce moment, une proposition d'aide financière conditionnelle pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le promoteur du projet a, depuis, relevé l'ensemble des conditions formulées par le comité de sélection afin de pouvoir aller de l'avant pour un soutien financier à celui-ci, le tout ayant été constaté par le comité de sélection en date du 2 août 2011 qui recommande donc le projet;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet propose un accroissement de la connaissance et de la reconnaissance du patrimoine bâti de la région avec l'approche préconisée par cette publication.

Madame Denise Laferrière appuyée par
Madame Lise Waters

CA-11-12-138

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional, via l'*Entente spécifique en matière de mise en valeur du patrimoine bâti de la région de l'Outaouais*, d'une aide financière maximale de 15 000 \$ à *La Filature*, pour la réalisation de son projet de publication retraçant l'histoire de la Hanson Hosiery Mill's, lieu où se trouve actuellement les locaux de *La Filature*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Entente spécifique de partenariat régional en tourisme :

f) **Centre des arts, de la culture et du patrimoine de Chelsea :**

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme (2008-2012), dans lequel participent la CRÉO, Tourisme Outouais, le MCCCCF et Tourisme Québec.

ATTENDU QUE le projet de Centre des arts, de la culture et du patrimoine permettra de créer une nouvelle attraction touristique située dans les Collines-de-l'Outaouais et que cette infrastructure, en plus de constituer un lieu d'interprétation auquel se greffera un circuit patrimonial, proposera une offre culturelle variée visant l'ensemble de la communauté de manière à animer ce lieu à l'année, tout en le positionnant dans un créneau multidisciplinaire;

ATTENDU QUE le Centre, situé en un lieu géographique stratégique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, offrira ainsi une vitrine intéressante pour le déploiement d'une programmation destinée

aux touristes comme aux gens de la région et octroiera en ce sens un rayonnement positif pour l'Outaouais;

ATTENDU QUE le projet consolide l'offre culturelle et touristique régionale;

ATTENDU QUE le projet a été analysé et accepté par le comité de gestion de l'Entente de partenariat régional en tourisme;

ATTENDU QUE par souci d'équité chaque partenaire signataire de l'entente a accepté de prendre à leur charge un des projets venant d'OBNL en y assurant une partie du financement afférent;

CA-11-12-139

Madame Caryl Green appuyée par
Madame Isabelle Sabourin

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise, dans le cadre du *Fonds de développement régional (FDR)*, via l'Entente de partenariat régional en tourisme, le versement d'un montant maximal de 20 000 \$, à l'exercice financier 2011-2012, à la Coopérative de solidarité du Centre des arts, de la culture et du patrimoine de Chelsea pour la mise en place du Centre des arts, de la culture et du patrimoine de Chelsea.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais :

g) Relocalisation du Centre Jean Bosco de Maniwaki :

ATTENDU QUE la stratégie d'action en faveur des aînés dégage des ressources de 12,5 millions de dollars sur 5 ans pour soutenir les actions destinées aux personnes âgées et que, de cette somme, un montant de 119 000 \$ par année est versé par le ministère de la Famille et des Aînés. Ce montant réservé pour des projets en Outaouais dans le cadre de la signature d'une entente spécifique sur l'adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Outaouais;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté l'entente spécifique sur l'adaptation des services et infrastructures régionaux pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Outaouais lors de son conseil d'administration du 11 février 2008;

ATTENDU QUE la CRÉO participe à l'entente spécifique en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 30 000 \$/an sur 5 ans (2008-2009-2010-2011-2012), ce qui donne un budget total de 149 000 \$ par année pour financer les Volets 1 et 2 de l'entente;

ATTENDU QUE la CRÉO a adopté les modalités de gestion, les critères d'admissibilité et les modalités de demande de financement du Volet I : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » lors de son conseil d'administration du 5 mai 2008;

ATTENDU QUE l'enveloppe annuelle disponible dans le cadre du Volet 1, qui est de 125 000 \$ par année, sur 5 ans, pour la région de l'Outaouais, est répartie également entre les cinq territoires (MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de Pontiac, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la ville de Gatineau), soit 25 000 \$ par territoire, par année;

ATTENDU QUE le 29 mars 2010, la CRÉO a autorisé le versement d'une première subvention de 25 000,00 \$ à l'organisme Centre Jean Bosco de Maniwaki comme première contribution à la démarche de relocalisation (réf. FDR-07-10-192);

ATTENDU QUE suite à cette autorisation de verser cette première subvention de 25 000,00 \$ pour la réalisation de ce projet, un protocole d'entente a été ratifié par la CRÉO et l'organisme Centre Jean Bosco de Maniwaki et que le versement de cette subvention a permis de poursuivre la campagne de levée de fonds;

ATTENDU QUE le promoteur comprend et reconnaît que l'assistance financière qui lui est offerte dans le cadre du volet 1 de l'adaptation des services et infrastructures régionaux pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Outaouais est conditionnelle à l'obtention de tous les engagements financiers nécessaires permettant la relocalisation du centre Jean Bosco de Maniwaki;

ATTENDU QUE ce second financement accordé dans le cadre du projet « Relocalisation du centre Jean Bosco de Maniwaki » va permettre de compléter la contribution du milieu nécessaire au déménagement du centre Jean Bosco de Maniwaki notamment en assurant le financement du projet par le fonds d'accessibilité du gouvernement du Canada;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères d'admissibilité 2011-2012 du Volet 1 : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » en s'inscrivant dans l'axe « maintien en milieu naturel et services de proximité », en prévoyant une approche structurante et en visant à améliorer les conditions de vie des personnes âgées;

ATTENDU QUE le projet fait l'objet d'une recommandation du comité de suivi de l'entente spécifique;

ATTENDU QUE le projet « *Relocalisation du centre Jean Bosco de Maniwaki* » reçoit l'appui de la MRC Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre du Volet 1, pour l'octroi d'une subvention de 25 000 \$ pour l'année 2011-2012.

CA-11-12-140

Il a été dûment adopté à l'unanimité

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) et de l'entente spécifique sur l'adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Outaouais, le versement d'un montant maximal de 25 000,00 \$ pour l'exercice financier 2011-2012 à l'organisme centre Jean Bosco de Maniwaki pour la réalisation du projet « *Relocalisation du centre Jean Bosco de Maniwaki* » (FDR-ES-07-11-262).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

h) Étude de faisabilité sur le logement abordable pour les personnes âgées :

ATTENDU QUE la stratégie gouvernementale d'action en faveur des aînés dégage des ressources de 12,5 millions de dollars sur 5 ans pour soutenir les actions destinées aux personnes âgées et que, de cette somme, un montant de 119 000 \$ par année est versé par le ministère de la Famille et des Aînés à la région de l'Outaouais;

ATTENDU QUE ce montant de 119 000 \$ est réservé pour des projets en Outaouais dans le cadre de la signature d'une entente spécifique sur l'adaptation des services et infrastructures régionaux pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Outaouais;

ATTENDU QUE la CRÉO participe à l'entente spécifique en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 30 000 \$/an sur 5 ans (2008-2009-2010-2011-2012), ce qui donne un budget total de 149 000 \$ par année pour financer les Volets 1 et 2 de l'entente;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté l'entente spécifique sur l'adaptation des services et infrastructures régionaux pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Outaouais lors de son conseil d'administration du 11 février 2008;

ATTENDU QUE la CRÉO a adopté les modalités de gestion, les critères d'admissibilité et les modalités de demande de financement du Volet I : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » lors de son conseil d'administration du 5 mai 2008;

ATTENDU QUE l'enveloppe annuelle disponible dans le cadre du Volet 1, qui est de 125 000 \$ par année, sur 5 ans, pour la région de l'Outaouais, est répartie également entre les cinq territoires (MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de Pontiac, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la ville de Gatineau), soit 25 000 \$ par territoire, par année;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères d'admissibilité 2011-2012 du Volet 1 : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » en s'inscrivant dans les axes « maintien en milieu naturel et services de proximité », « logement abordable et accessible » et « autonomie et implication », en prévoyant une approche structurante et en visant à améliorer les conditions de vie des personnes âgées;

ATTENDU QUE le projet fait l'objet d'une recommandation du comité de suivi de l'entente spécifique;

ATTENDU QUE le projet « *Étude de faisabilité sur le logement abordable pour les personnes âgées* » reçoit l'appui de la MRC des Collines-de-l'Outaouais », pour l'octroi d'une subvention de 5 000 \$ pour l'année 2011-2012.

CA-11-12-141

Madame Caryl Green appuyée par
Monsieur Robert Goulet

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) et de l'entente spécifique sur l'adaptation des services et infrastructures régionaux pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Outaouais, le versement d'un montant maximal de 5 000,00 \$ pour l'exercice financier 2011-2012 à la municipalité de Chelsea pour la réalisation du projet « *Étude de faisabilité sur le logement abordable pour les personnes âgées* » (FDR-ES-07-11-268).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.- PROJETS - CRRNTO : ANALYSE DE RENTABILITÉ DES APPROVISIONNEMENTS – DÉSENGAGEMENT FINANCIER :

ATTENDU QUE le 14 février 2011, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais a autorisé le versement d'un montant maximum de 44 480 \$ au Réseau des entreprises du secteur du bois de l'Outaouais pour la réalisation du projet intitulé « *Analyse de rentabilité des approvisionnements* », montant pris à même l'enveloppe budgétaire annuelle de la CRRNTO;

ATTENDU QUE cet appui financier était conditionnel à la confirmation du financement provenant des autres partenaires identifiés dans la fiche projet;

ATTENDU QUE le montage financier dudit projet n'a pu être confirmé tel que prévu.

CA-11-12-142

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Monsieur Guy Morissette

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais désengage le montant de 44 480 \$ pris à même l'enveloppe budgétaire annuelle de la CRRNTO afin de le rendre à nouveau disponible pour d'autres projets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.- Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ)

Actions jeunesse structurantes :

i) Changement de promoteur pour AJS-09-02 – Participation citoyenne : Volet « Tables jeunesse locales » -Table jeunesse Gatineau :

ATTENDU QU'une entente de partenariat a été signée avec six partenaires dont le Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais pour le développement des Tables jeunesse locales;

ATTENDU QU'un protocole a été signé avec le Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais pour l'AJS-09-02 - Participation citoyenne : Volet « Tables jeunesse locales » - Table jeunesse Gatineau;

ATTENDU QUE le Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais a fait parvenir une lettre à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais signifiant leur souhait de résilier l'entente concernant l'AJS-09-02 - Participation citoyenne : Volet « Tables jeunesse locales » - Table jeunesse Gatineau;

ATTENDU QUE l'organisme Loisir Sport Outaouais a été approché comme nouvel organisme promoteur de l'AJS-09-02 - Participation citoyenne : Volet « Tables jeunesse locales » - Table jeunesse Gatineau et qu'il a signifié son intérêt;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais s'est positionné en faveur de la résolution suivante.

CA-11-12-143

Madame Diane Nault appuyée par
Monsieur Robert Buisnière

Propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le changement de promoteur pour l'AJS-09-02 - Participation citoyenne : Volet « Tables jeunesse locales » - Table jeunesse Gatineau, autorise la résiliation de l'entente et du protocole avec le Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais et autorise le coordonnateur et le président à signer l'entente et le protocole avec Loisir Sport Outaouais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

j) **Entente de partenariat financée entre la TJO-CRÉO et le Secrétariat à la condition féminine du MCCCCF – Volet « Outiller les intervenants face à l’hypersexualisation » :**

ATTENDU QUE le Conseil d’administration de la Table jeunesse Outaouais -Conférence régionale des élus de l’Outaouais a autorisé la signature d’une Entente de partenariat financée avec le Secrétariat à la condition féminine le 28 mars 2011;

ATTENDU QUE l’entente inclut un engagement financier de 15 000 \$ provenant du Fonds régional d’investissement jeunesse et de 62 000 \$ du Secrétariat à la condition féminine;

ATTENDU QUE des projets égalité jeunesse doivent être mis en œuvre d’ici le 31 mars 2012;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais a organisé une activité de remue-méninges avec différents partenaires et que l’hypersexualisation est ressortie comme une priorité à travailler auprès des jeunes de l’Outaouais;

ATTENDU QUE la compréhension du phénomène de l’hypersexualisation est souvent parcellaire et sa nouveauté fait en sorte qu’elle ne se retrouve pas dans la formation que les professionnels et intervenants intersectoriels ont acquise et développée;

ATTENDU QUE le conseil d’administration de la Table jeunesse Outaouais s’est positionné en faveur de la résolution suivante.

CA-11-12-144

Madame Lise Waters appuyée par
Madame Denise Laferrière

propose que le conseil d’administration de la Conférence régionale des élus de l’Outaouais autorise, dans le cadre de l’Entente de partenariat financier avec le Secrétariat à la condition féminine, le versement d’un montant maximal de 38 980 \$ à l’Agence de santé et des services sociaux de l’Outaouais pour la réalisation du projet AJS-10-10 « Entente de partenariat financier entre la TJO-CRÉO et le Secrétariat à la condition féminine du MCCCCF - Volet Outiller les intervenants face à l’hypersexualisation ».

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

16.- **VARIA**

Correspondance :

CA-11-12-145

Il a été dûment adopté à l’unanimité

que le conseil d’administration de la Conférence régionale des élus de l’Outaouais achemine une lettre, au Conseil tribal de la Nation Algonquine Anishinabeg, afin d’offrir ses condoléances pour le décès de Monsieur William Commanda.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

17.- **LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

CA-11-12-146

Monsieur Guy Morissette appuyé par
Madame Mireille Appolon

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale lève l'assemblée à 12h00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ